

**Compte-rendu  
de Conseil Municipal  
du 14 décembre 2009**

**Le 14 décembre 2009, le quatorze décembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François GANTIER, Maire.**

Étaient présents :

François GANTIER, Patrik WATEL, Claude SEUVREY, Nadine MAROLLEAU, Marystanne RENOUF, Joël DECTOT, Yves BILTERYST, Patrice VECCHIARELLI Michel HERVIEU, Brigitte RAMETTE, Claire MOURAUD, Véronique MITATRE, Isabelle AMIARD, Nathalie BÉNÉ, Cléfan RYCINA, Jean-Louis LEBON, Julian DAILLIET, Corinne SEIXAS, Thérèse SERPENTINI, Damiens ECHALARD, Joël TOUPET, Jean-Luc TANQUEREL,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente :

Angélique GLATIGNY

Absents excusés :

Didier CRETOT

Agnès BAUGÉ

Jocelyne DUCHESNE

Pouvoirs :

Didier CRETOT à Patrik WATEL

Agnès BAUGÉ à François GANTIER

Jocelyne DUCHESNE à Claude SEUVREY

**Monsieur Julian DAILLIET a été élu secrétaire.**

**I - Revalorisation des tarifs pour 2010**

La commission des finances du 7 décembre 2009 ayant émis un avis favorable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une revalorisation des tarifs comme suit :

Garages

*tarifs inchangés (depuis 2008)*

Grands garages : 58,00 p

Petits garages : 35,00 p

Cimetière. Concessions dans le cimetière

	2009	2010
15 ans	34,00 p	150,00 p
30 ans	87,00 p	250,00 p
50 ans	216,00 p	350,00 p

. Concessions dans le columbarium

	2009	2010
15 ans	173,50 p	250,00 p
30 ans	270,50 p	400,00 p

. Concessions pour les cavurnes (4 urnes)

15 ans	250,00 p
30 ans	400,00 p

La hausse importante s'explique :

D'une part, par le fait que la remise en état des concessions abandonnées et/ou non renouvelées peut revenir jusqu'à 900 p (attente de deux ans et un jour après expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé pour pouvoir reprendre le terrain, exhumation et réinhumation des corps dans l'ossuaire, nettoyage du terrain) à la seule charge de la commune,

Et d'autre part, qu'il est logique de se rapprocher des tarifs pratiqués dans les autres communes, exemple : à Saint Sébastien, une concession de 15 ans est facturée 206 p, 30 ans 398 p et 50 ans 826 p, une concession de 15 ans au columbarium : 832 p. A Evreux : 15 ans, 163,20 p ; 30 ans : 287,15 p et 50 ans : 543,45 p, une concession de 15 ans au columbarium : 367,55 p ; 30 ans : 734,00. A Pacy sur Eure, un emplacement de cavurne pour 30 ans est facturé 935 p.

Location salle des fêtes

Etant donné qu'il est chaque année difficile de satisfaire toutes les demandes de la population, la location des salles des fêtes est réservée exclusivement aux associations et aux habitants de Gravigny.

A noter que les associations bénéficient de la gratuité. Il en est de même pour les membres du conseil municipal et le personnel communal à raison d'une fois l'an.

. Salle Gérard Philipe

Vin d'honneur	125,00 p	130,00 p
+ chauffage	36,00 p	43,00 p

Repas sans vaisselle	230,00 ¢	240,00 ¢
Repas avec vaisselle	340,00 ¢	350,00 ¢
+ chauffage	72,00 ¢	85,00 ¢

. Salle Lino Ventura

Repas sans vaisselle	155,00 ¢	165,00 ¢
Repas avec vaisselle	205,00 ¢	215,00 ¢
Vin d'honneur	51,00 ¢	55,00 ¢
+ chauffage	41,00 ¢	60,00 ¢

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des revalorisations de tarif.

## **II - Règlement intérieur applicable au personnel territorial**

Celui-ci a été distribué auparavant au Conseil Municipal qui l'a approuvé. Il sera prochainement distribué au personnel territorial.

## **III - Règlement des cimetières de la commune**

Celui-ci a également été distribué auparavant au Conseil Municipal qui l'a approuvé. L'ancien datant de 1972, il a été entièrement réécrit. Il est consultable en Mairie par la population.

## **IV - Aménagement du columbarium ó 2<sup>ème</sup> tranche- Demande de Dotation Globale d'Équipement**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nadine MAROLLEAU, Adjointe à l'environnement et en charge, en autres, de l'aménagement et de l'entretien des cimetières.

Celle-ci rappelle qu'il est prévu un réaménagement du site cinéraire comprenant la création de cavurnes, l'agrandissement du columbarium, la remise en état du jardin cinéraire et la création d'un nouvel ossuaire.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2009. Pour l'année 2010, il est proposé une deuxième tranche d'aménagement qui comprend :

- la fourniture et pose de 2 columbariums de 9 cases ;
- la mise en place d'une bordure en granit rose ;
- la réalisation d'une finition en béton lavé.

Les travaux sont estimés à 19 064.24 ¢ TTC.

Il est proposé également un aménagement paysager du columbarium et du jardin du souvenir dont le chiffrage est en cours.

Le projet peut être subventionné par les services de l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement et faire l'objet d'une demande de fonds de concours auprès du Grand Evreux Agglomération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

### **V - Contrat d'exploitation des installations thermiques ó Avenant N° 5 au marché passé avec la Société COFELY**

Un marché ayant été passé avec la Société COFELY pour l'exploitation des installations de chauffage du patrimoine communal, le Conseil Municipal donne son accord afin que soit supprimée la prise en charge de l'ancienne bibliothèque située 60 Avenue Aristide Briand (P1 2 170,46 €, P2 981,92 €, P3 963,98 €, valeur juin 2005) du fait de son déménagement dans le pavillon 826 Rue Marcel Pagnol.

### **VI - Admissions en non-valeur**

Après l'explication de Madame Joëlle GAUDISSARD, Directeur Général des Services, le Conseil Municipal donne son accord afin que la somme de 1 311,65 € correspondant aux loyers impayés pour un logement de fonction occupé par un enseignant qui est décédé soit émise en non valeur.

### **VII - Acquisition de matériel et travaux au Groupe Scolaire ó Année 2010 ó Demande de subvention auprès du Conseil Général**

La commission Enfance et Jeunesse fait les propositions de travaux et d'acquisition suivantes pour l'année 2010 (accord de la commission des finances du 7 décembre 2009). Il est rappelé que nous pouvons obtenir une subvention du Conseil Général à hauteur de 40 % du montant HT.

#### . Restaurant Scolaire :

- 6 tables pour le restaurant des élèves de maternelle	1 166,40 €
- 4 tables pour le restaurant des élèves d'élémentaire	709,20 €
- remplacement de deux châssis dans la salle des fours	1 988,00 €
- remplacement de la porte du couloir du restaurant de l'école primaire	<u>3 781,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>7 645,20 €</b>

#### . Ecole primaire :

- restructuration d'un groupe sanitaire (CM2)	15 000,00 € H.T
- création d'une mosaïque sous un préau	957,00 € H.T
- acquisition de mobilier	<u>1 002,00 € H.T.</u>
<b>TOTAL</b>	<b>16 959.00 € H.T.</b>

#### . Ecole maternelle :

- fourniture et pose de stores occultants dans le local photocopieuse	400,00 € H.T
- fourniture d'un jeu extérieur	700,00 € H.T
- acquisition de mobilier	1 920,70 € HT

**TOTAL                    3 020,70 p HT**

### **VIII - RD 155 ó Aménagement de sécurité au droit du Groupe Scolaire ó Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le produit des amendes de police est reversé sous forme de subvention plafonnée à 12 200 p aux communes qui soumettent un projet de sécurité routière au Conseil Général.

C'est ainsi qu'ont été en partie financés la sécurisation du carrefour du collège et le droit des commerces Avenue Aristide Briand de même que le carrefour de l'Avenue Aristide Briand avec les Rues Jean Jaurès et Blanche Barchou et le passage piétons surélevé devant le Centre de Loisirs Rue Marcel Pagnol.

Cette année, après approbation de la commission de finances du 2 décembre dernier, le Conseil Municipal donne son accord afin que soit présenté le projet exposé par Monsieur Patrik WATEL, Maire Adjoint chargé des travaux :

- rétrécissement de la chaussée depuis le Carrefour avec la Rue d'Aviron jusqu'au sortir du passage piétons qui se prolongerait par des quais bus
- suppression des feux tricolores, passage piétons surélevé et traversée en deux fois avec un îlot de sécurité à mi-trajet
- panneaux lumineux pour la traversée des enfants de part et d'autres de la voie (en service uniquement aux heures de rentrées et de sorties des classes)
- réalisation d'un plateau surélevé
- sécurisation par des barrières le long de tout le dispositif
- aménagement de places de parking devant le Garage Renault dont une place réservée aux handicapés ;
- réalisation d'un passage piéton supplémentaire devant Rapid Flore ;
- création d'une zone 30 de ce fait plus importante englobant la sortie rue du Carmel.
  - o Etude SODEREF 5 100 p HT
  - o Travaux 79 384 p HT

### **IX - Construction du Centre de traitement des Eaux Usées ó Servitude de passage de canalisation**

Dans le cadre de la construction du CTEU, il est prévu la création d'ouvrage de transfert des effluents de l'ancienne station d'épuration d'Evreux vers le nouveau site de Gravigny.

Ces canalisations de transferts doivent traverser les Services Techniques de la Ville d'Evreux et le terrain communal situé en bordure de l'aton (parcelle AB 13).

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette implantation ainsi que sur la signature d'une convention de servitude pour le passages de réseau entre le Grand Evreux Agglomération et la Commune de Gravigny.

### **X - Personnel territorial ó fixation des ratios d'avancement de grade ó Année 2010**

La parole est donnée à Madame GAUDISSARD qui rappelle les décrets publiés en décembre 2006 et la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique ayant modifié l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, en instituant une nouvelle disposition relative aux avancements de grade afin que le Conseil Municipal fixe des ratios pour les avancements de grade 2009.

Les propositions de ratios seront ensuite soumis au Comité Technique Paritaire (CTP) pour avis.

Pour 2010 les possibilités d'avancement de grade sont les suivantes :

1/ d'Attaché territorial à attaché territorial principal : 1 agent promouvable ;

2/ Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe : 2 agents promouvables ;

3/ Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe : 1 agent promouvable.

### **Les ratios suivants ont été fixés par le Conseil Municipal:**

1/ 100 %

2/ 100 %

3/ 100 %

### **XI- Relais parents ó Assistantes Maternelles ó Avenant N° 1 au contrat de mandat passé avec EAD**

Déjà présenté au Conseil Municipal le 19 octobre 2009, ce dossier avait pour objet en particulier de réactualiser l'enveloppe financière suite à des modifications du programme lié à l'accès au bâtiment ainsi que de modifier les articles 14.6 et 15.2 de la convention relatifs au suivi comptable de l'opération.

Le Conseil Municipal donne son accord afin que l'enveloppe financière définitive soit arrêtée à la somme de **605 212,58 p HT, soit 723 834.25 p TTC.**

### **XII - Rapport des délégués communaux à la commission de l'ALEGRA**

Monsieur Claude SEUVREY, Maire adjoint, représentant la Commune à cette commission, prend la parole. Il rappelle que cette réunion de concertation entre la Mairie et l'Association

pour les Loisirs Educatifs de GRAvigny traite de la question de l'organisation des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes de la commune.

L'action de l'association y est évaluée tant du point de vue de la qualité des actions pédagogiques que de l'effectif et de la classe d'âge concernés.

Etaient à présents à cette commission qui s'est déroulée le 30 novembre dernier : Mesdames BAUGÉ, GUILMET-COURSEL, LAFFINEUR et Messieurs GANTIER, SEUVREY, PINEL et LÉBOULANGER

#### Evénements 2009 :

Carnaval : fabrication du bonhomme, participation à l'organisation et à l'encadrement ;  
Syrano : travail avec un artiste, production pour Place ô Tribus, production d'une chanson sur CD ;

Fête du jeu : fabrication de jeux, animations en direction des scolaires et des familles, accueil de 180 participants ;

Festival place ô tribus : ateliers, jeux, sciences, nature ; participation à la Cavalcade des enfants ; organisation d'un concert au Point Accueil Jeunes ;

Festival de la marionnette : concours de Mounaques, spectacle, organisation : accueil de 2899 spectateurs ;

Ateliers : guitare (15 à 20 élèves), fête de la musique, danse (120 élèves), gala de danse : accueil de 400 spectateur, éveil corporel 9 élèves.

Une baisse de l'effectif de 10 % est enregistrée, expliquée d'un point de vue économique (modes de garde d'enfants différents, chômage, R.T.T, monoparentalité).

Le contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui prévoyait 9 séjours a été renégocié. 7 séjours ont été comptabilisés : 2 en hiver et 5 en été (découverte de la vie en collectivité, des sports de montagne et de pleine nature : 75 % de remplissage.

L'équipe d'animation et de gestion a subi des modifications :

- Madame Valérie FERNANDEZ est responsable de l'administration du centre et de la gestion de la bibliothèque ;
- Mademoiselle Amélie METAYER est responsable pédagogique concernant l'accueil des 3-11 ans ;
- Monsieur Julian DAILLIET est le nouveau directeur du Point Accueil Jeunes

#### Projets 2010 :

Développement du secteur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable  
Reconduction du Festival de la Marionnette étant donné son succès grandissant, de même pour la fête du jeu.

Le Conseil Municipal approuve :

- le bilan de l'année 2009
- l'engagement du solde de la subvention
- la reconduction de la convention 2010.

### **XIII - Rapport des délégués communaux à la commission de l'USG**

Monsieur WATEL, représentant également la commune à la commission de l'U.S.G qui a eu lieu le 26 novembre dernier, prend la parole pour en lire le rapport, rédigé par Monsieur CRÉTOT, Maire adjoint chargé des affaires sportives, absent excusé.

Etaient présents à cette commission : Messieurs Francois GANTIER, Didier CRETOT, Patrik WATEL, Jean Louis LEBON représentant la commune ; Madame Nathalie CHARRIER et Messieurs Gérard BÉNÉ, Jean Louis NICOLAS, Patrice VECCHIARELLI et José DAUFRESNE, représentant l'U.S.G.

Cette réunion a pour objet d'évaluer la réalisation de la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Commune et l'Union Sportive de Gravigny.

Le président de l'association a présenté les résultats chiffrés des effectifs de l'U.S.G. Pour l'année 2009, à date de comparaison égale, les effectifs sont en légère diminution, affectant l'ensemble des sections sportives dont certaines en particulier : Karaté, hand ball, Billard.

Les grands équilibres dans la composition des sections sont identiques aux années précédentes : 50 % de Gravignais, 35 % d'habitants des 13 autres communes du SIVU Cap Nord Est et 15% d'ebroïciens.

Il est à noter une faiblesse de la fréquentation féminine et par conséquent envisagé de faire des efforts de promotion dans ce domaine.

Les subventions du CNDS sont en forte baisse (moins 28 %) laquelle affecte les finances des sections. Le président fait part aux membres de la commission de la signature d'un contrat annuel avec un cabinet comptable afin de donner de la rigueur aux comptabilités, l'année 2009 ayant été marquée par des difficultés à la suite du recrutement d'un aide comptable qui n'était pas à la hauteur des ambitions du Comité Directeur.

A leur demande, les membres de la commission ont pu être rassurés : cette nouvelle dépense sera prise en charge par le budget alloué au fonctionnement du Comité directeur et n'aura donc pas de conséquence sur les sections.

A la suite de cet échange, il est apparu que les termes de la convention ont été respectés par les deux parties et que le solde de la subvention 2009 peut être versé à l'USG.

Pour l'année 2010, le Président sollicite auprès de la commune de Gravigny une subvention au moins égale à celle de 2009 afin de prendre en compte les nouvelles dépenses liées à la structuration comptable de l'USG.

Le Conseil Municipal approuve la convention 2009 entre la Commune et l'Union Sportive de Gravigny et accorde une subvention équivalente à celle de 2009 pour l'année 2010.

#### **XIV - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ó Année 2008**

Monsieur le Maire reporte le commentaire de ce rapport au prochain conseil municipal.

#### **XV - Contrat d'assurances des risques statutaires**

Une demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l' Eure a été faite afin de souscrire un contrat d' assurances statutaires garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des textes régissant le statut de ses agents (pour le personnel titulaire, les frais d' arrêt de travail pour maladie ou accident de travail incombent entièrement à la commune alors que pour les agents non titulaires, la Caisse Primaire d' Assurances Maladie verse des indemnités journalières).

Sur proposition de Madame GAUDISSARD, le Conseil Municipal approuve la prise en charge des garanties suivantes :

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CRNACL:

- décès au taux de 0,22 % de la masse salariale correspondante, hors charges patronales ;
- accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d' office) : 0,60 % ;
- maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d' office) : 1,80 %.

Pour les agents effectuant plus ou moins 200 heures par trimestre :

- accident de service et maladie imputable au service + maladie grave + maternité/adoption/paternité + maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt : 1,10 %

Le coût de ces prestations est estimé à 17 200 € par an pour les agents affiliés à la CNRACL et à 320 € pour les agents non titulaires de droit public.

## **XVI - Questions diverses**

Annulation de la caution en faveur de l' A.D.E.F :

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier qui lui a été adressé par l' Aide à Domicile des Familles.

Il rappelle que cette association, compte tenu des difficultés économiques qu' elle traverse, avait projeté de faire appel à la solidarité des communes sur lesquelles elle intervient afin d' aider à la garantie d' un emprunt de restructuration. En date du 21 septembre 2009, le Conseil Municipal de Gragny avait donné son accord pour une caution à concurrence de 10 %.

Il ressort de ce courrier que l' A.D.E.F remercie le Conseil Municipal de Gragny pour son esprit solidaire envers ses salariés et ses bénéficiaires mais cet emprunt ne pouvait être réalisé qu' avec la caution du Conseil Général, son principal financeur. Cette caution leur a été refusée, les obligeant, faute de trésorerie, à demander une procédure de redressement judiciaire. En conséquence, l' accord de garantie de la Commune de Gragny est annulé. L' association s' organise malgré tout pour poursuivre son activité et fait appel à subvention.

La séance est levée à 21h30